



# Procès-verbal tenant lieu de compte rendu CONSEIL MUNICIPAL Le 15 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 novembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de PLOGONNEC (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Didier LEROY, Maire.

**Membres présents** : Didier LEROY, Annick PHILIPPE, Jean-Luc RENEVOT, Annabelle CHARDONNEL, Mickaël ROINNÉ, Carole LE FLOC'H, Marie-Thérèse DANTIC, Dominique PERSON, Pascal LE FEUNTEUN, Marie-Annick CANEVET, Véronique LE GRAND, Hervé CADIOU, Emmanuel PINEAU, Caroline MARONAT,

**Absent(e-s) ayant donné procuration** :

M. Pascal LE GOFF a donné procuration à Mme Annick PHILIPPE,  
M. Daniel PLOUZENNEC a donné procuration à M. Pascal LE FEUNTEUN,  
Mme Julie PÉRIÉ a donné procuration à Mme Annabelle CHARDONNEL,  
M. Ludovic BARON a donné procuration à M. Jean-Luc RENEVOT,  
Mme Marie-Anne BLÉAS a donné procuration à Mme Carole LE FLOC'H,  
M. Yoann SEZNEC a donné procuration à M. Didier LEROY,

**Absent(e-s)** : Emilie LEFEUVRE, Julien MARC,

**Nombre de membres** :

Afférents au Conseil municipal : 22

Présents : 14

Exprimés : 20

**Date de la convocation** : 08/11/2024

**Date d'affichage de la convocation** : 08/11/2024

**Acte rendu exécutoire** :

Après transmission en Préfecture le : 22/11/2024

Date d'affichage en mairie : 22/11/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : M. Mickaël ROINNÉ

Il est proposé d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Admission en non-valeur pour un montant de 832.55 €
- Demande de subvention exceptionnelle du Comité de Jumelage Plogoneg/Llandysul

#### **Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des délégations du conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES**

---

1. Décision modificative budget commune n° 1/2024
2. Tarifs communaux 2025
3. Autorisation à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025
4. Admission en non-valeur pour un montant de 832.55 €
5. Demande de subvention exceptionnelle du Comité de Jumelage Plogoneg/Llandysul

#### **JEUNESSE – TRAVAUX SCOLAIRE**

---

6. Demande subvention au Département et à la Région académique Bretagne – projet Territoire Numérique Educatif (TNE)

#### **ACTION CULTURELLE**

---

7. Tarifs spectacles

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

---

8. Présentation rapport CLECT du 19/06/2024 relatif au réseau de chaleur urbain de Briec et à la rectification des surfaces liées à l'équipement petite enfance de Plomelin
9. Motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2024 est validé.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal a décidé, par délibération du 19 février 2021, de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions, dont la signature des marchés à procédure adaptée. Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions prise en vertu de cette délégation (engagements de dépenses) :

N°	Date	Tiers	Objet	Opéra...	Compte	Mt. HT
20240...	10/10/2024	SOFIMAT	CN934NN Voile de roue gauche		61551	4 171,43 €
20240...	14/10/2024	CEF YESSS EL	Convecteurs appartements médiathèque	00173	21318	4 501,32 €
20240...	16/10/2024	SAUR FRANCE DR	Contrôle triennal et entretien 47 poteaux incendie		6156	2 585,00 €
20240...	18/10/2024	SYNDICAT DEP	Lampe (terrain d'entraînement) - EP OUV 440 Projecteur de stade	00193	2041582	2 700,00 €
20240...	21/10/2024	SEBACO GROUP	Construction d'une classe modulaire de 80m2 et réagencement de la MPT - Lot n°1 : Gros oeuvre	00201	21312	45 133,13 €
20240...	21/10/2024	LAUTRIDOU Pierr	Construction d'une classe modulaire de 80m2 et réagencement de la MPT - Lot n°2 : Menuiseries intér	00201	21312	21 332,60 €
20240...	21/10/2024	SOLTECH	Construction d'une classe modulaire de 80m2 et réagencement de la MPT - Lot n°3 : Sol souple faience	00201	21312	5 176,85 €
20240...	21/10/2024	AQUATHIS	Construction d'une classe modulaire de 80m2 et réagencement de la MPT - Lot n°4 : Plomberie	00201	21312	41 575,77 €
20240...	21/10/2024	AP ELEC	Construction d'une classe modulaire de 80m2 et réagencement de la MPT - Lot n°5 : Electricité	00201	21312	25 543,00 €
20240...	07/11/2024	FRANCE MODULAIR	Construction classe modulaire 80 m2 St Albin - Bardage	00201	21312	18 536,00 €
20240...	07/11/2024	SNEE	Construction classe modulaire 80 m2 St Albin - Electricité Climatisation	00201	21312	10 500,00 €
20240...	07/11/2024	ALGECO	Construction classe modulaire 80 m2 St Albin - Algeco	00201	21312	136 402,03 €
			Total de la sélection			318 157,13 €

**Délibération n° 2024-051 : Décision modificative budget commune n° 1/2024**

**Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances**

Il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative n° 1/2024 suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Chapitre - Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre - Article</b>	<b>Montant</b>
Chap 012 - Art 64111 Personnel titulaire Rémunération principale	+30 000,00	Chap 013 - Art 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	+11 000,00
Chap 014 - Art 7392221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+600,00	Chap 731 - Art 73123 Taxe additionnelles aux droits de mutation	+14 000,00
Chap 65 - Art 6542 Créances éteintes	+1 600,00	Chap 75 - Art 75888 Autres produits divers de gestion	+5 600,00
Chap 68 - Art 6815 Dotations aux provision pour risque	-1 600,00		
<b>Total</b>	<b>+30 600,00</b>	<b>Total</b>	<b>+30 600,00</b>

<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Chapitre / Opération - Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre / Opération - Article</b>	<b>Montant</b>
Chap 10 - Art 10226 Taxe d'aménagement	+3 000,00	Opé 196 Construction ALSH - Art 1322 Région	+150 000,00
Opé 167 rue du château d'eau - Art 2315 Installations, matériel et outillage techniques	-36 628,00		
Opé 201 Ecole JMA - Art 21312 Bâtiments scolaires	+183 628,00		
<b>Total</b>	<b>+150 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>+150 000,00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Vote** la décision modificative n° 1/2024 du budget commune.

**Délibération n° 2024-052 : Tarifs communaux 2025**

**Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances**

Il est proposé au Conseil Municipal les tarifs 2025 suivants

	Tarifs 2025
<b><u>PHOTOCOPIES</u></b>	
A4 noir et blanc recto	0,20 €
A4 couleur recto	0,50 €
A3 noir et blanc recto	0,40 €
A3 couleur recto	1,00 €
Association locales de Plogonnec : forfait de 200 photocopies gratuites	

	Tarifs 2025
<b><u>DROIT DE PLACE</u></b>	
Occasionnel (exemple : camion d'outillages)	40,00 €
Permanent/mois avec branchement électrique (facturation à compter du deuxième mois de présence)	5,00 €
Permanent/mois sans branchement électrique (facturation à compter du deuxième mois de présence)	3,00 €
Permanent/an avec branchement électrique (facturation à compter du deuxième mois de présence)	50,00 €
Permanent/an sans branchement électrique (facturation à compter du deuxième mois de présence)	30,00 €
Commerce sédentaire à l'étalage (mètre linéaire)	2,50 €

	Tarifs 2025
<b><u>CIMETIERE</u></b>	
<b>Concessions 1ère acquisition ou renouvellement</b>	
simple (15 ans)	150,00 €
double (15 ans)	300,00 €
Mini concession avec cavurne (10 ans)	150,00 €
Mini concessions pleine terre (10 ans)	75,00 €
Mini concession provisoire 5 ans	60,00 €
<b>Emplacement Columbarium</b>	
1ère acquisition (durée 10 ans)	650,00 €
Renouvellement 10 ans	200,00 €
Plaque jardin du souvenir	55,00 €
<b>Caveau provisoire</b>	Gratuité 7 jours ; 60 jours suivants : 3 € ; au-delà : 5 €

	Tarifs 2025
<b><u>LOCATIONS SALLES COMMUNALES</u></b>	
Location de salle pour réunions électorales (salle Névet ou Steir)	gratuité

<b><u>Salle de Penn ar vern</u></b>	
Location week-end (samedi et dimanche)	400,00 €
Location en semaine à la journée du lundi au vendredi	300,00 €
Location personnes extérieures (réservation au plus tôt 45 jours avant la date de l'évènement)	600,00 €
Location à la demi-journée hors soirée	200,00 €
<b><u>Foyer communal /Hall de l'ARPEGE/Pen ar Vern</u></b>	
organismes extérieurs/professionnels :	
1/2 journée	75,00 €
journée	150,00 €
Cérémonie funéraire (au foyer débarrassé des tables et chaises)	150,00 €
Cours divers (peinture, dessin, broderie...)/Trim (séance de 4h),	60,00 €
<b><u>Ancienne poste / salle de réunion</u></b>	
organismes extérieurs/professionnels :	
1/2 journée	50,00 €
journée	100,00 €
<b><u>Salle socio-culturelle l'ARPEGE/Complexe sportif</u></b>	
<b><u>Location pour manifestation</u></b>	
Associations locales	gratuité
Associations extérieures à caractère social/humanitaire/collectivités et autres administrations	450,00 €
Entreprises locales et associations extérieures	800,00 €
Entreprises extérieures	1 000,00 €
<i>(Demi tarif à compter du deuxième journée consécutive même tiers)</i>	
<b><u>Location pour activités régulières à l'année (septembre à juin) (tarif pour 1h par semaine) 30 à 33 cours/an.</u></b>	
Associations extérieures ou professionnels :	
Espace sportif : RDC Salle multiactivités dojo ou halle des sports	400 € (150 € de sept à décembre, 125 € de janv à mars, 125 € d'avril à juin)
Espace sportif : Salle parquet étage	330 € (120 € de sept à décembre, 105 € de janv à mars, 105 € d'avril à juin)
Tarif à l'heure pour activité ponctuelle : 20 € par heure de réservation.	
<b>*Nouveau :</b>	
<i>Suppression des cautions</i>	
<i>Facturation des frais pour reproduction de clés et/ou badges non restitués</i>	
<i>Forfait ménage et rangement de 100 € manquement à la remise en état lors de la restitution.</i>	
<i>A la signature du contrat de location versement d'arrhes - 30% du montant de la location.</i>	

	Tarifs 2025
<b>Intervention des services techniques (en cas d'urgence)</b>	
Forfait pose de busage jusqu'à 6ml	131,00 €
Buse <200 (ml TTC)	78,00 €
Buse <250 (ml TTC)	80,00 €
Buse <300 (ml TTC)	93,00 €
Heure tractopelle (prestation)	60,00 €
Heure épareuse (prestation)	60,00 €
Heure balayeuse ou micro tacteur (prestation)	48,00 €
Coût horaire d'intervention d'un agent	35,00 €
Terre végétale (non livrée) au M3	10,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Vote** les tarifs communaux 2025 proposés ;

## **Délibération n° 2024-053 : Autorisation à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025**

**Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances**

Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.* ».

Opération	Articles	Crédits ouverts en 2024	Autorisations de crédits avant vote du BP 2025	
100	Autres opérations	2188 Autres immobilisations corporelles	25 000,00 €	6 249 €
163	Achat de matériel	21828 Autres matériels de transport	46 500,00 €	11 624 €
165	Travaux bâtiments religieux	21318 Autres bâtiments publics	61 423,00 €	15 355 €
166	Travaux annuel de voirie	2315 Installations, matériel et outillage techniques	120 000,00 €	29 999 €
173	Travaux bâtiments	21318 Autres bâtiments publics	67 000,00 €	16 749 €
193	Eclairage public	2041582 Bâtiments et installations	7 034,00 €	1 758 €
196	Bat ALSH / Accueil périscolaire	2313 Constructions	1 600 000,00 €	399 999 €
199	Ancien Presbytère	2313 Constructions	25 000,00 €	6 249 €
200	Terrain de foot	2158 Autres installations, matériel et outillage tech	28 000,00 €	6 999 €
201	Ecole Jean Marie Autret	21312 Bâtiments scolaires	234 500,00 €	58 624 €
<b>Total</b>			<b>2 214 457,00 €</b>	<b>553 605 €</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**





Les bénéfices de ce concert serviront à financer l'accueil et l'hébergement d'une délégation galloise du 28 juillet au 2 août 2025 ainsi que les activités d'une quinzaine de jeunes bretons qui accompagneront les Gallois durant leur séjour.

Le Comité de Jumelage Plogoneg/Llandysul lance d'ailleurs un appel à candidatures de jeunes de Plogonnec entre 11 et 13 ans afin de les rejoindre dans cette aventure.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Vote** une subvention exceptionnelle de 285 € au Comité de Jumelage Plogoneg/Llandysul pour l'organisation du concert du 29 décembre 2024.

## JEUNESSE – TRAVAUX SCOLAIRES

### Délibération n° 2024-056 : Demande subvention au Département et à la Région académique Bretagne – projet Territoire Numérique Educatif (TNE)

---

**Rapporteur : M. Mickaël ROINNE, Adjoint au Maire en charge de la jeunesse et des travaux scolaires**

#### Ecole primaire Paul Gauguin

L'école est une école primaire de 6 classes de la TPS au CM2 situé en milieu rural.

N'ayant pas de site internet, l'école a souhaité **mettre en place un Espace Numérique de Travail (ENT)**. Cette offre modulaire et extensible de services numériques interopérables, intégrés ou connectés, via un point d'entrée unifié, s'adresse à différents profils d'utilisateurs de la communauté éducative. Elle concerne en priorité : les élèves, les familles (responsables légaux des élèves : parents, tuteurs, etc.), les enseignants et directeurs d'école.

En parallèle, l'école souhaite **développer l'envie de lire, d'écrire et de partager avec les autres**.

Ces deux projets concernent les 148 élèves et 7 enseignants de l'école.

#### **1. Mise en place d'un ENT**

- **Communiquer entre élève, entre classe (CR des projets de classe, sorties, rencontres sportives..., présenter un projet...)**
- **Communiquer avec les parents (raconter, expliquer, demander)**
- **Se faire connaître de l'extérieur (aller vers un site d'école)**
- **Avoir une bonne utilisation des outils numériques :**
  - Maîtriser les logiciels de traitement de texte
  - Utiliser les logiciels pédagogiques (de calcul, de lecture...)
  - Eduquer face aux risques d'internet
  - Eduquer au temps journalier passé sur les écrans, et à ce qu'on y trouve, qu'on y fait

## 2. Développement de la lecture

- **Lire à haute voix :**
  - Exploitation d'albums existants : s'enregistrer pour partager avec sa classe mais aussi pour les autres classes (ex. : Les CP « débutants lecteurs » enregistrent les albums de PS, les CM pour les GS/CP)
  - Enregistrement des histoires inventées et écrites par les élèves
- **Lire et écouter des histoires :**
  - Ecouter des histoires en tournant les pages du livre correspondant (maternelle)

### Budget prévisionnel

Dépenses HT		Recettes	
10 Classes mobiles pour écrire, utiliser les logiciels (avec Trolley, kit charge..;etc).	6 357,00 €	Subvention sollicitée auprès du Département	7 206 €
6 tablettes pour enregistrer et sonoriser des histoires et photographeur + protection + installation	1 434,00 €	Subvention municipale	3 157 €
Intervention technicien installation applications	240,00 €		
Renouvellement de 3 anciens ordinateurs de VPI	1 227,00 €		
5 bookinous (par les classes qui n'en ont pas)	284,35 €		
5 casques et un répartiteur par classe	646,00 €		
1 appareil photo numérique	174,33 €		
<b>TOTAL</b>	<b>10 363 €</b>		<b>10 363 €</b>

### Ecole primaire Jean-Marie Autret

#### Introduction

Un constat : la culture (spectacle, danse,...) et les médias culturels (livre..) restent trop peu fréquentés par les élèves.

L'école Jean-Marie Autret est située en zone rurale, à distance de la plupart des équipements culturels et sportifs. Les lignes de bus ne permettent pas un accès aisé à ses structures (médiathèque, salle de spectacle...).

L'absence de librairie et l'accessibilité à la médiathèque freinent l'accès au livre pour les enfants du hameau de St Albin. L'offre culturelle en danse et musique est également peu fournie.

L'objectif du projet est de rendre le livre et l'univers du livre plus accessibles et familiers aux élèves de l'école, afin de :

- Développer une culture littéraire et le plaisir de la lecture,
- Favoriser un lien école-famille autour du livre,
- Favoriser l'écoute et l'acquisition de vocabulaire chez les élèves de maternelle
- Améliorer la fluence des élèves d'élémentaire,
- Améliorer la lecture, la compréhension et l'interprétation d'un texte littéraire pour les élèves d'élémentaire.

Plusieurs composantes du projet :

1. Découvrir les lieux du livre (visites des médiathèques et rencontre avec des libraires)
2. Travailler sur la création d'un livre (analyse des étapes de création d'ouvrage et réalisation d'une petite production)
3. Rencontrer un auteur (résidence d'auteur via l'appel à projet CNL-rentree 2025)
4. Donner à voir le livre (résidence d'artiste plastique et réalisation d'une œuvre en lien avec le livre via l'appel à projet DRAC, rentrée 2025)
5. Fréquenter le livre : Cf ci-après

Développer la culture musicale et la créativité des élèves par la danse et le chant

- Permettre une meilleure écoute et visionnage en classe et dans les salles dédiées (salle de motricité et Halle des sports du bourg) grâce à un matériel adapté et nomade
- Faciliter la création de spectacle en extérieur grâce à un matériel nomade

Ce projet concerne les 63 élèves et 3 enseignantes de l'école.

### **1. Fréquenter le livre**

- Prêt de livres et constitution d'un catalogue des bibliothèques de classe : pouvoir rendre accessible le livre aux élèves par un prêt régulier et création d'un véritable catalogue via une application sur tablette avec scan du code barre
- Mise en avant des lectures des élèves et de la BCD via un carnet de lecture sur tablette
- Création d'une bibliothèque de classe avec des albums enregistrés par les élèves de cycle 3, les parents et les enseignants, afin de proposer d'autres manières de découvrir le livre, de travailler la lecture à haute voix. Ce support permet aussi de créer du lien entre l'école et les familles.
- Mutualisation et partage des ouvrages entre écoles : gestion facilitée de l'acquisition de nouveaux livres avec une vision claire du fond déjà présent dans chaque classe et échanges facilités avec les autres écoles grâce à catalogue consultable par les autres enseignants.
- Partage d'une bibliothèque audio entre écoles : création de malle audio mobiles entre les écoles (Bookinou + livres associés)

Exemples d'applications concrètes en classe :

- lecture autonome de livre audio pour toutes les classes
- enregistrement de livre audio par les élèves d'élémentaire et les parents
- prêt de bookinou pour une écoute en famille

Effets attendus : Améliorer la gestion des bibliothèques d'école via l'outils numérique et développer la lecture autrement via l'acquisition de Bookinou

## 2. Chant et danse maternelle

2 objectifs :

- Développer la culture musicale et la créativité des élèves par la danse et le chant
- Développer la motricité, l'écoute et le langage à travers le visionnage et l'écoute de comptines et chansons

Permettre une meilleure écoute et visionnage en classe et dans les salles dédiées (salle de motricité et Halle des sports du bourg) grâce à un matériel adapté et nomade ( ordinateurs portable pouvant être déplacé dans les différents espaces)

Faciliter la création de spectacle en extérieur grâce à un matériel nomade (enceinte nomade)

### Réalisations et effets attendus pour l'action 2 :

Visionnage, écoute et danse en motricité via deux ordinateurs et une enceinte mobile

- visionnage de comptine et de spectacle de danse en classe
- écoute et danse en extérieur, notamment à la salle de sport grâce à un ordinateur portable et une enceinte connectée

### Budget prévisionnel

Dépenses HT		Recettes	
3 tablettes numeriques + housses	812 €	Subvention sollicitée auprès du Département	2 137 €
6 adaptateurs double prise	28 €		
12 casques audio enfant Belkin	228 €		
6 Bookinou pack avec 50 gommettes	484 €	Subvention municipale	916 €
2 ordinateurs portables	1 089 €		
1 enceinte mobile	274 €		
1 lecteur DD externe	75 €		
1 lecteur DVD USB	62 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 053 €</b>		<b>3 053 €</b>

**Favoriser et valoriser le lien école/famille par l'accès au numérique pour tous et par l'éducation à la citoyenneté numérique.**

**Introduction**

La relation école/famille et la co-éducation sont au cœur de la pédagogie proposée par l'établissement.

Diverses démarches, notamment dans le cadre du « Label école numérique » ont permis aux enseignantes de se lancer et de s'investir pleinement dans des pratiques numériques.

Forte de ces expériences, l'équipe éducative souhaite renforcer ces liens avec les familles tout en proposant une pédagogie active et innovante encourageant la compréhension et la maîtrise du langage écrit et la maîtrise des savoirs fondamentaux.

L'équipe est cependant contrainte par des besoins en matériel numérique, par des besoins en matériel ou par l'absence de maîtrise des outils numériques de certaines familles, par la méconnaissance des élèves et parfois de leur famille des enjeux liés au numérique notamment en terme de sécurité et de protection des données.

Le projet vise à créer un environnement où chaque élève et chaque famille est connecté au monde numérique de manière sûre et responsable, tout en renforçant les liens entre l'école et la maison. Il crée un cadre propice à l'engagement des familles et à l'éducation numérique des jeunes en y intégrant les savoirs fondamentaux afin de répondre aux besoins éducatifs actuels et futurs, en contribuant à former des citoyens éclairés et engagés.

**1. Création de contenus pédagogiques ludiques**

- Identifier les besoins des élèves (recueil des évaluations nationales) et les attentes des familles en termes de contenus éducatifs.
- Concevoir des contenus par les élèves : jeux de société numériques, activités familiales à réaliser à la maison, quiz interactifs, vidéos explicatives.
- Tester et ajuster les contenus en classe
- Mettre en ligne des contenus
- Suivre et évaluer : retour d'expériences, ajuster les contenus si nécessaire.

**2. Sensibilisation aux enjeux numériques pour les élèves et les familles**

- Sensibiliser les élèves et les familles aux dangers d'Internet
  - (cyberharcèlement, phishing, etc.).
- Informer sur les droits et responsabilités en ligne, sur les dangers d'internet.
- Former à la gestion des paramètres de confidentialité sur les réseaux sociaux.
- Encourager un usage responsable et respectueux des technologies.

## Budget prévisionnel

Dépenses HT		Recettes	
1 ordinateur Macbook avec adaptateur HDMI et logiciel partage d'écran	1 178 €	Subvention sollicitée auprès du Département	4 821 €
3 ordinateurs Acer	1 905 €		
1 VPI + pose	1 698 €	Subvention municipale	2 179 €
Dalle numérique + support + pose	1 538 €		
4 pack microsoft office	396 €		
5 bookinous	285 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 000 €</b>		<b>7 000 €</b>

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** les projets des écoles Paul Gauguin, Jean-Marie Autret et St Egonnec, leur plan de financement associé et leur inscription au budget de la commune ;
- **Sollicite** une subvention au Département et à la région académique Bretagne au titre du dispositif Territoire Numérique Educatif (TNE), au taux maximal.

## ACTION CULTURELLE

### Délibération n° 2024-057 : Tarifs spectacles

#### Rapportrice : M. Marie-Thérèse DANTIC, conseillère déléguée à l'action culturelle

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs des prochains spectacles organisés par la commune :

- Spectacles des 13 et 15 décembre 2024 - festival Théâtre à tout âge : tout public 10 €,
- Spectacle du 30 janvier 2025 - festival Circonova : tout public 10 €,

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vote** les tarifs des spectacles proposés ci-dessus,

### **Délibération n° 2024-058 : Présentation rapport CLECT du 19/06/2024 relatif au réseau de chaleur urbain de Briec et à la rectification des surfaces liées à l'équipement petite enfance de Plomelin**

---

**Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances**

Dans le cadre des transferts de compétence, ceux-ci font l'objet d'une évaluation financière, constatée par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Une CLECT s'est tenue le 19 juin 2024 pour connaître du transfert du réseau de chaleur urbain de Briec et d'une rectification de l'évaluation réalisée en 2019 sur l'équipement petite enfance de Plomelin.

Le transfert de la compétence petite enfance a été acté au 1er janvier 2019. La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 28 octobre 2019 et a émis un avis sur les évolutions des flux financiers relatifs à ce transfert de compétences.

#### **L'équipement petite enfance de Plomelin**

Après établissement du procès-verbal de transfert des biens immobiliers et mobiliers réalisé fin 2023, il a été constaté que le pourcentage du bâtiment Pôle enfance affecté à la crèche Plom d'Api était de 32,6 % et non de 27,1 %.

Par conséquent, il convient de régulariser les montants de l'attribution de compensation (part investissement) ainsi que le tableau de remboursement de la part de QBO sur les deux emprunts contractés par la commune de Plomelin pour le financement de la construction du Pôle enfance

#### **Le réseau de chaleur urbain de Briec**

La ville de Briec supporte un réseau de chaleur urbain en service depuis 2012 raccordant les bâtiments suivants dans le centre-ville :

- le complexe sportif Colette Besson ;
- la piscine Aqua Cove & SPA ;
- les classes et la cantine du collège public Pierre Stéphan ;
- les écoles maternelle et élémentaire Yves de Kerguelen ;
- la maison de l'enfance.

En l'espèce, ce sont donc la ville de Briec, le département du Finistère, l'exploitant de la piscine et le SIVOM chacun pour les équipements les concernant qui sont clients du réseau de chaleur.

La gestion en SPA du service se traduit donc par une subvention de la ville de Briec qui permet une tarification qui ne garantit pas l'équilibre financier du service. Le montant de cette subvention est de 100 488 €.

Juridiquement, l'activité de production et de distribution d'énergie étant constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC), elle doit s'équilibrer, en recettes et en dépenses dans un budget spécifique, avec la seule redevance perçue auprès des usagers, conformément aux articles L 2224-1 et L 2224-2 du CGCT. A cet effet, QBO a créé au 1er janvier 2024 un budget annexe "création et exploitation de réseaux de chaleur".

Pour équilibrer le financement au sein du SPIC, le tarif d'équilibre est estimé à 160 €/MWh TTC pour chacun des clients du service. La reprise dans ces conditions de tarification, l'AC de la commune de Briec ne sera pas impactée.

Le tableau des AC 2024 est donc comme suit (hors régularisation des AC antérieures de Plomelin de 2019 à 2023) :

	AC fonctionnement définitive 2021	AC Investissement définitive 2021	Rectifi- cation d'AC 2024 Plome- lin PE Investi- ssement	AC fonctionnement définitive 2024	AC Investissement définitive 2024	Réfaction d'AC fonctionnement informatique provisoire 2024	Réfaction d'AC investissement informatique provisoire 2024	AC fonctionnement provisoire 2024	AC Investissement provisoire 2024
Briec	2 004 423	-89 451		2 004 423	- 89 451	- 102 832	-	1 901 591	- 89 451
Ederm	364 397	-20 340		364 397	- 20 340	- 27 317	- 3 317	337 080	- 23 657
Ergué Gabéric	2 517 859	-71 186		2 517 859	- 71 186	- 158 096	- 20 491	2 359 763	- 91 677
Guengat	150 233	-		150 233	-	- 13 275	- 939	136 958	- 939
Landrevarzec	353 518	-18 062		353 518	-18 062	- 10 470	- 1 491	343 048	- 19 553
Landudal	104 010	- 8 659		104 010	- 8 659	-	-	104 010	- 8 659
Langolen	108 078	-7 825		108 078	- 7 825	- 3 974	- 355	104 104	- 8 180
Locronan	50 636	-		50 636	-	- 629	--	50 007	-
Plogonnec	189 661	-		189 661	-	- 26 443	-	163 218	-
Plomelin	423 941	- 27 800	- 4 191	423 941	- 31 991	- 36 206	-3 558	387 735	- 35 549
Ploneis	108 489	- 4 439		108 489	- 4 439	- 1 402	-	107 087	- 4 439
Pluguffan	588 517	- 4 669		588 517	- 4 669	- 43 209	- 2 261	545 308	- 6 930
Quéménéve- n	37 076	- 8 126		37 076	- 8 126	-12 213	- 828	24 863	- 8 954
Quimper	-308 161	- 434 885		- 308 161	- 434 885	-1 746 154	- 305 283	- 2 054 31	- 740 168
Total	6 692 677	- 695 442	- 4 344	6 692 677	- 699 786	- 2 182 220	- 338 523	4 510 457	-1 038 309

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT joint à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve** le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)



## **Délibération n° 2024-059 : Motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions**

---

**Rapporteur : M. Didier LEROY, Maire**

Considérant que les élus locaux constituent un maillon essentiel de l'action publique, et qu'ils doivent être protégés dans l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la législation de 2013 sur les conflits d'intérêts, et son interprétation fluctuante par la jurisprudence, font peser un climat d'incertitude qui entrave l'exercice serein de nos mandats, dès lors que des élus peuvent être condamnés pour des raisons de pure forme, sans rechercher si l'intérêt général ou le devoir de probité ont été lésés ;

Considérant que les lois de 2021 et 2022, qui ont cherché à corriger certains effets néfastes de la loi de 2013 n'y sont pas complètement parvenues ;

**Demande aux parlementaires de prendre l'initiative d'une nouvelle proposition de loi** clarifiant et simplifiant les règles régissant les conflits d'intérêts des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions ;

**Demande que cette loi établisse, aussi précisément et concrètement que possible, la notion de conflit d'intérêts**, pour permettre aux élus d'appréhender les situations à risque, et pour éviter les interprétations floues et divergentes ;

**Demande que cette loi pose comme principe l'absence de conflit d'intérêts dans tous les cas où l'élu siège dans une structure qui poursuit des missions d'intérêt général**, pour le compte de la collectivité dont il est élu ;

**Demande que les sanctions soient proportionnées**, pour garantir l'équilibre entre les faits reprochés et les peines encourues, et que les élus locaux puissent faire prévaloir leur « droit à l'erreur » pour tous les cas où un magistrat aura établi que l'intérêt général et la probité n'auront pas été lésés ;

**Confie au Conseil départemental du Finistère, à l'Association des maires du Finistère, et à l'Association des maires ruraux du Finistère, en lien avec les parlementaires du Finistère**, le soin de transmettre cette motion avec celles des communes et des EPCI du Finistère, au Président du Sénat ainsi qu'à la Présidente de l'Assemblée nationale.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve** la motion présentée

La séance est levée à 21h30

Le/La secrétaire de séance : M. Mickaël ROINNÉ

LEROY Didier	LE GOFF Pascal  <b>Absent</b>	PHILIPPE Annick	RENEVOT Jean-Luc
CHARDONNEL Annabelle	ROINNÉ Mickaël	LE FLOCH Carole	DANTIC Marie-Thérèse
PERSON Dominique	LE FEUNTEUN Pascal	CANEVET Marie-Annick	PLOUZENNEC Daniel  <b>Absent</b>
LE GRAND Véronique	CADIOU Hervé	PINEAU Emmanuel	MARONAT Caroline
PÈRIÉ Julie  <b>Absente</b>	BARON Ludovic  <b>Absent</b>	BLÉAS Marie-Anne  <b>Absente</b>	LEFEUVRE Émilie  <b>Absente</b>
MARC Julien  <b>Absent</b>	SEZNEC Yoann  <b>Absent</b>		